

**COOPERATION**

**LE VOLONTARIAT:  
UNE REALITE  
INCONTOURNABLE**

[Voir page 4]

*La Nation*

Lundi 3  
Décembre 1990  
1<sup>re</sup> Année

REPUBLIQUE DU BENIN  
QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION

Número 149  
Prix 100 Francs

**REFERENDUM DU 2 DECEMBRE**

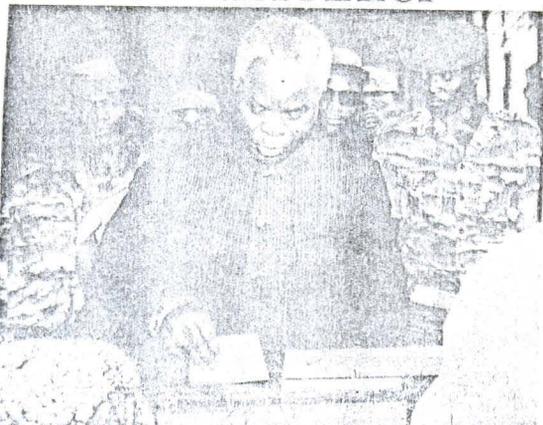
**Le Peuple béninois s'est  
prononcé hier sur le nouveau  
texte constitutionnel**

Doter un pays d'une constitution, c'est établir les règles régissant les actes des pouvoirs publics et de chaque citoyen.

On comprend alors la nécessité pour notre pays de se doter d'une nouvelle constitution, base fondamentale de tout Etat.

C'est pour adopter ou rejeter le projet de la nouvelle Constitution que le peuple béninois s'est rendu hier aux urnes.

Sans présager de l'issue finale de ce référendum, nous pouvons quand même dire



ni tracasseries, e'les ont fait le déplacement pour s'acquill-

UN REFERENDUM  
SANS HEURTS

Ce qui a le plus retenu l'attention de tous, c'est que tout s'est passé dans un calme satisfaisant. Sans intervention des responsables des bureaux de vote, les électeurs ont fait cette fois-ci preuve d'une discipline hors du commun. Ils n'ont craint ni les rangs interminables, ni les intempéries. L'essentiel pour eux, c'est bel et bien de doter notre pays d'une nouvelle constitution. Cette volonté d'accomplir coûte que coûte ce devoir civique a d'une manière générale épargné aux populations des heurts inuti-

[Lire la suite en P. 3]



que, contrairement à ce qui s'était passé les 10 et 11 novembre 1990, les opérations référendaires ont connu une parfaite organisation. Les critiques qui ont suivi les élections locales et communales ont largement aidé à parfaire les lacunes du passé et éviter des flottements.

Appréciant la nécessité de mettre fin au vide constitutionnel que connaît notre pays depuis l'abrogation de la loi fondamentale, nos populations n'ont pas cédé devant les menaces et manigances dont le seul but était de perturber le cours normal de la transition. Dès 7 heures hier, et ce sans contraintes



**T C H A D**

**Arrivée à N'Djaména  
des premiers éléments  
d'Idriss Deby après la fuite  
d'Hisssein HABRE**

[Voir page 6]

**EDUCATION**

**Le poison  
de l'automatisme:  
les fiches pédagogiques  
pour les enseignants  
du primaire**

[Voir page 5]

**Le comportement  
sexuel des animaux  
réserve bien  
des surprises**

[Voir page 4]

**ECONOMIE**

**Atmosphère de crise  
à la conférence  
du G A T T**

[Voir page 6]

# À la découverte de la sous-préfecture de Savè

[Par Jean-José SEMONDJI]

Située au Nord du département du Zou, la sous-préfecture de Savè, se trouve à 141 km d'Atomey, chef-lieu du département. Elle est limitée au Nord par la sous-préfecture de Oèssè, au Sud par les sous-préfectures de Kéou et de Dassa-Zoumè, à l'Est par la République Fédérale du Nigeria et à l'Ouest par la sous-préfecture de Glazoué et le fleuve Ouémé. Son sous-préfet s'appelle M. Jean-Marie Noël Dan.

La sous-préfecture de Savè couvre une superficie de 2.070 km<sup>2</sup> et compte une population de 40.000 habitants composée de Shabè, Fon, Dja, Yorùba, Ditanmari et Batonou pour ne citer que celles-là. C'est un vaste plateau jalonné de collines s'étendant sur 60 km à sa partie la plus longue et 40 km sur sa plus grande largeur. Savè est arrosé par deux fleuves, l'Ouémé qui constitue l'une de ses limites à la partie Ouest et, l'Okpara qui est par endroits la frontière entre notre pays et la République sœur du Nigeria.

Les populations de la sous-préfecture de Savè jouissent des prestations de service d'un certain nombre d'unités de production à savoir : le centre de santé, le CARDER, la division territoriale de l'Équipement et des Transports, le dépôt de la Béninoise, le service météorologique, l'OPT, l'OCEN, le Centre de fermentation de tabac, l'usine agro-industrielle, la Société sucrière de Savè, la SBEE etc...

Le secteur agricole couvre à Savè une superficie totale de 2.070 km<sup>2</sup> dont 20.500 hectares de forêts classées et 10.500 hectares de terres cultivées.

Pour assurer un bon rendement qualitatif et quantitatif, il faut à tout prix porter une assistance technique soutenue aux chefs d'exploitations en les initiant aux innovations appropriées. Les efforts doivent permettre aux paysans d'augmenter la pro-

duction agricole afin de s'autosuffire au plan alimentaire et fournir des matières premières à nos industries alimentaires. Le secteur agricole de la sous-préfecture de Savè a un climat sub-équatorial avec deux saisons pluvieuses et deux saisons sèches. Mais la tendance, ces dernières années démontrent que c'est un climat soudanien caractérisé par une saison pluvieuse et une saison sèche. C'est ainsi que la hauteur moyenne d'eau enregistrée oscille entre 900 et 1.190 mm.

Les principales cultures pratiquées dans la sous-préfecture de Savè sont : le manioc, l'igname, le maïs, l'arachide, le niébé, le coton et enfin le tabac. En ce qui concerne la culture du tabac dans la région de Savè, elle est classée parmi les premières préoccupations des paysans si l'on tient compte de son résultat encourageant du passé dans le département du Zou d'une part et dans tout le Bénin en général d'autre part. C'est dans ce cadre que les techniciens du développement rural ont entrepris une campagne avec nos partenaires au développement socio-économique pour la relance de la culture du tabac dans le Zou.

## UN DEBUT ENCOURAGEANT

Actuellement, le CARDER-Zou a trouvé un partenaire comme le groupe Rothmans King Size qui a mis déjà tout en œu-

vre pour la réussite de l'opération. C'est ainsi que la première expérience de la mise en valeur d'un hectare de tabac a été bien appréciée par les experts. C'est ainsi qu'un nouveau modèle d'appareil de séchage a été installé à Savè avec tous ses accessoires. Dans tous les cas, la première récolte qui a eu lieu le 24 septembre dernier démontre effectivement que les résultats sont encourageants dans ce sens.

Les quelques techniciens rencontrés sur le terrain à savoir, ceux du développement rural du Zou et le représentant de la firme Rothmans King Size au Bénin ont tous apprécié la qualité du travail accompli depuis bientôt un an.

Pour M. Colin Matthews, le Groupe Rothmans International a déjà pris toutes les dispositions pour atteindre les objectifs qui lui sont fixés. Quant aux difficultés susceptibles d'intervenir sur le parcours, M. Colin Matthews a indiqué que rien ne serait plus comme par le passé.

Dans tous les cas, le Groupe Rothmans International qui a déjà fait ses preuves palpables dans d'autres pays doit à tout prix accroître la culture du tabac dans de bonnes conditions dans notre pays.

Au total, toutes les dispositions pratiques ont été déjà prises par le groupe pour le bon déroulement de la commercialisation du tabac, seul gage pour relancer cette culture de rente dans la sous-préfecture de Savè.

Le directeur général du CARDER-Zou a, quant à lui, énuméré les maux qui peuvent freiner peut-être la relance de la culture du tabac à Savè. Il s'agit entre autres difficultés de la commercialisation.

M. Michel Aklamavo a exprimé toute sa satisfaction des premiers résultats obtenus sur le terrain. Il a enfin promis que cette belle innovation du groupe Rothmans ne souffrira d'aucune défaillance à son niveau.

Dans le domaine de l'éducation, la Sous-Préfecture de

Savè dispose d'une division de l'enseignement qui administre 8 centres d'éveil et de stimulation de l'enfant dont 6 fonctionnels dans 85 écoles de base et de 2 CEG.

Le commerce est assuré par les privés qui ravitaillent les populations tant en produits vivriers que manufacturés.

On note par ailleurs quelques maisons de commerce et un hôtel de classe internationale. Le transport est assuré par l'OCBN, la SOTRAZ et les privés. Le bitumage de l'axe Savè-Dassa a développé quelque peu le transport privé.

Dans le domaine social, il y a 3 ans, la préoccupation cruciale des populations de Savè était la mise en service de leur nouveau centre de santé. Cette préoccupation a été satisfaite le 15 septembre 1987 par la mise en service partiel de ce centre.

Dans le domaine culturel et sportif, les activités de loisirs posent de sérieux problèmes à cause du manque d'infrastructures appropriées. Dans la recherche des voies et moyens pour la résolution du problème, les dispositions avaient été prises en vue de la construction d'une salle polyvalente qui servira à la fois de

salle de réunions et de spectacles, d'une bibliothèque et d'un bâtiment de 10 chambres pour le compte de relais administratif de la Sous-Préfecture de Savè.

Quant au sport de masse, les acteurs existent, mais ils sont limités par le manque d'installations adéquates. Cette situation n'a pas émoussé l'élan des responsables sportifs de Savè qui n'ont ménagé aucun effort pour doter récemment l'équipe de football d'équipements neufs. En ce qui concerne l'alphabétisation, elle n'a pas connu l'évolution souhaitée malgré les multiples séances de sensibilisation. Cette situation est due au manque de volonté des populations dont les 80 % savent déjà lire tout document écrit à l'aide de l'ancien alphabet.

Si tout semble bien aller, il est à noter que plusieurs problèmes peuvent à la longue entraver la rentabilité de tous les efforts entrepris. Ce qui est certain, la réussite de tous les projets demande le concours de chacun et de tous. Car le développement harmonieux de la Sous-Préfecture de Savè dépend de la participation de tous ses fils.

## Le Peuple béninois...

(Suite de la page 1)

les auxquels s'attendaient certains. Est-ce l'effet de la présence des forces de sécurité ? Certainement non puisque celles-ci étaient discrètes sur le terrain.

Tirant leçon du passé, elles ont voulu aussi se départir de tout comportement pouvant porter préjudice au bon déroulement du référendum.

### QUELQUES RATES A CORRIGER A L'AVENIR

Dans le souci de faciliter les opérations, plusieurs bureaux de vote ont été créés. Mais l'information devant orienter les électeurs a fait défaut dans plusieurs localités. Dans l'Atlantique, et plus

précisément à Cotonou où il y a un nombre important d'inscrits, on notait de longues files d'attente à cause de l'insuffisance de bureaux de vote et d'isoloirs. Des électeurs confrontés à la divagation savamment orchestrée par des citoyens déloyaux, n'ont pas pu faire le déplacement dans la matinée. Mais la prompt intervention des responsables de ces localités a fini par débloquer la situation.

Somme toute, le référendum du 2 décembre 1990 aura permis au peuple béninois de démontrer une fois encore sa maturité politique.

Pothin GNANVI